

Mission Levy-Tuot : Les renouvelables rapportent aussi à la puissance publique

La mission « Levy-Tuot » sur l'optimisation des soutiens publics aux énergies renouvelables électriques et au stockage d'électricité afin de tenir dans la durée nos objectifs climatiques a été lancée par le gouvernement en décembre dernier. Si la lettre de mission précise est encore inconnue, l'objectif affiché est d'évaluer le coût du soutien aux énergies renouvelables électriques.

Le Réseau Action Climat et Théo Fiquet, expert en énergie éolienne, proposent par la présente une contribution à cette mission, et démontrent, données à l'appui, que **les énergies renouvelables ne sont pas « un engagement financier majeur pour la puissance publique », mais au contraire une ressource pour le budget de la collectivité.**

Les énergies renouvelables rapportent plus qu'elles ne coutent Voir les deux côtés de la pièce

Le rapport entre le budget de l'Etat et les filières éoliennes et photovoltaïques est le plus souvent abordé seulement via le prisme de la CSPE, c'est-à-dire les dépenses de l'état liées aux contrats de soutien aux énergies renouvelables

Or, ces énergies renouvelables contribuent au budget de la collectivité, principalement via les emplois qu'elles créent, générateurs de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, mais également via les versements à l'Etat lorsque le prix de l'énergie augmente et que les contrats de soutien en CfD s'inversent. De plus, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) crée des recettes proportionnelles à la capacité installée à destination des collectivités locales.

A ces éléments les plus structurants, nous pouvons ajouter, du côté des dépenses, la contribution aux coûts de raccordement des énergies renouvelables (via le TURPE), l'aide publique à la R&D, les impôts sur les sociétés, ou encore la fiscalité locale (TFPB, CET).

A titre d'illustration, entre 2006 et 2024, le soutien (CSPE) à la filière éolienne a coûté 5,6 Md€, mais les recettes des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu ont rapporté 7,8 Md€ à la collectivité. En comptant les dépenses de soutien, de raccordement, de R&D, et les recettes locales, liées aux emplois, et l'impôt sur les sociétés, **la filière éolienne a rapporté 4,5 Md€ nets à la collectivité.**

**Recettes et dépenses comprises,
la filière éolienne a rapporté 4,5 Md€ au budget public depuis 2006**

*En plus de cela, l'accise (anciennement TICFE) sur l'électricité produite peut être comptée dans les recettes fiscales liées aux énergies renouvelables. L'accise liée à l'électricité produite par l'éolien s'élève, elle, à **9,5 Md€** sur la période.*

Différencier le solaire pré-moratoire et post-moratoire

Une autre embuche lorsque l'on considère le coût des énergies renouvelables est d'amalgamer les centrales solaires construites avant le moratoire de 2010 et celles construites après ce moratoire. En effet, les contrats de soutien pré-moratoire¹ ont été conçus pour lancer une filière peu mature. Leur tarif moyen de soutien est de l'ordre de 400€ / MWh produits, ce qui est très élevé. Après le moratoire, les tarifs de soutien ont largement décliné, avoisinant aujourd'hui plutôt 70 à 120€/MWh. En considérant les mêmes blocs de dépense et de recettes, nous estimons qu'**entre 2010 et 2024, le photovoltaïque construit avant le moratoire a coûté 20 Md€² à la puissance publique, alors que le photovoltaïque construit après le moratoire lui a rapporté 3,4 Md€.**

¹ S01, S06, S10, S10B

² Cette estimation est cohérente avec les chiffres du rapport annuel du CGCSPE

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

Le photovoltaïque construit après le moratoire a rapporté 3,4 Md€ à la puissance publique entre 2010 et 2024

L'accise liée à la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque pré-moratoire s'élève à **1,5Md€**, et à **1,8 Md€** en cumulé sur la même période.

Recommandations

La mission Levy-Tuot doit être de bonne foi, en regardant les dépenses et les recettes liées à l'éolien et au solaire

La mission chargée d'évaluer la dépense publique pour les filières d'énergies renouvelables électrique peut travailler en lien avec de nombreuses instances compétentes et disposant de ressources et de données précieuses. Dans ces conditions, nous ne doutons aucunement qu'elle a la capacité de mener un travail plus précis et rigoureux que le nôtre pour évaluer non seulement les dépenses mais également les recettes liées aux énergies renouvelables.

Ne pas évaluer les recettes budgétaires (Etat, collectivités) de l'éolien et du photovoltaïque constituerait un angle mort très dommageable pour la puissance publique.

En effet, nous avons démontré par cette note que les filières de l'éolien terrestre et du nouveau solaire rapportent au budget de la collectivité. Ainsi, leur développement est une aubaine, qui renforce la capacité d'action de l'Etat et des collectivités territoriales. N'aborder ces filières que par ce qu'elles coûtent ne permet pas de trouver la solution la plus rationnelle du point de vue budgétaire.

Rajoutons ici que les importations d'énergies fossiles représentent ces dernières années entre 60 et 120 Md€/an d'importation. La production d'électricité a, elle, permis en 2025 de dépasser le précédent record établi en 2024 et rapporter à la France : 5,4 Mrd€.

La comptabilité nationale doit différencier les dépenses et recettes liées au solaire pré et post-moratoire

Par ailleurs, nous avons dû formuler plusieurs hypothèses, dont nous avons vérifié la cohérence, notamment pour différencier les dépenses et recettes liées aux capacités photovoltaïques construites antérieurement au moratoire et celles construites postérieurement.

En particulier, le photovoltaïque pré et post-moratoire ne sont pas différenciés dans les tableaux de suivi des dépenses de CSPE réalisés régulièrement par la CRE.

Or, nous pensons que l'administration dispose des capacités de différencier ces filières, ce qui serait particulièrement éclairant pour le débat public.

Ainsi, le CGCSPE³ parvient dans ses bilans annuels à différencier les coûts passés et futurs du photovoltaïque pré-moratoire et post-moratoire. Nous recommandons d'étendre cette distinction systématiquement à la comptabilité nationale.

Le solaire pré-moratoire et le solaire post-moratoire correspondent à des réalités économiques et budgétaires extrêmement différentes, et il est important de les différencier dans la comptabilité nationale.

Contacts

Bastien CUQ, Réseau Action Climat – 06 83 21 46 35, bastien.cuq@reseauactionclimat.org

Theo FIQUET, expert éolien – 06 04 43 50 15, theo.fiquet.19@gmail.com

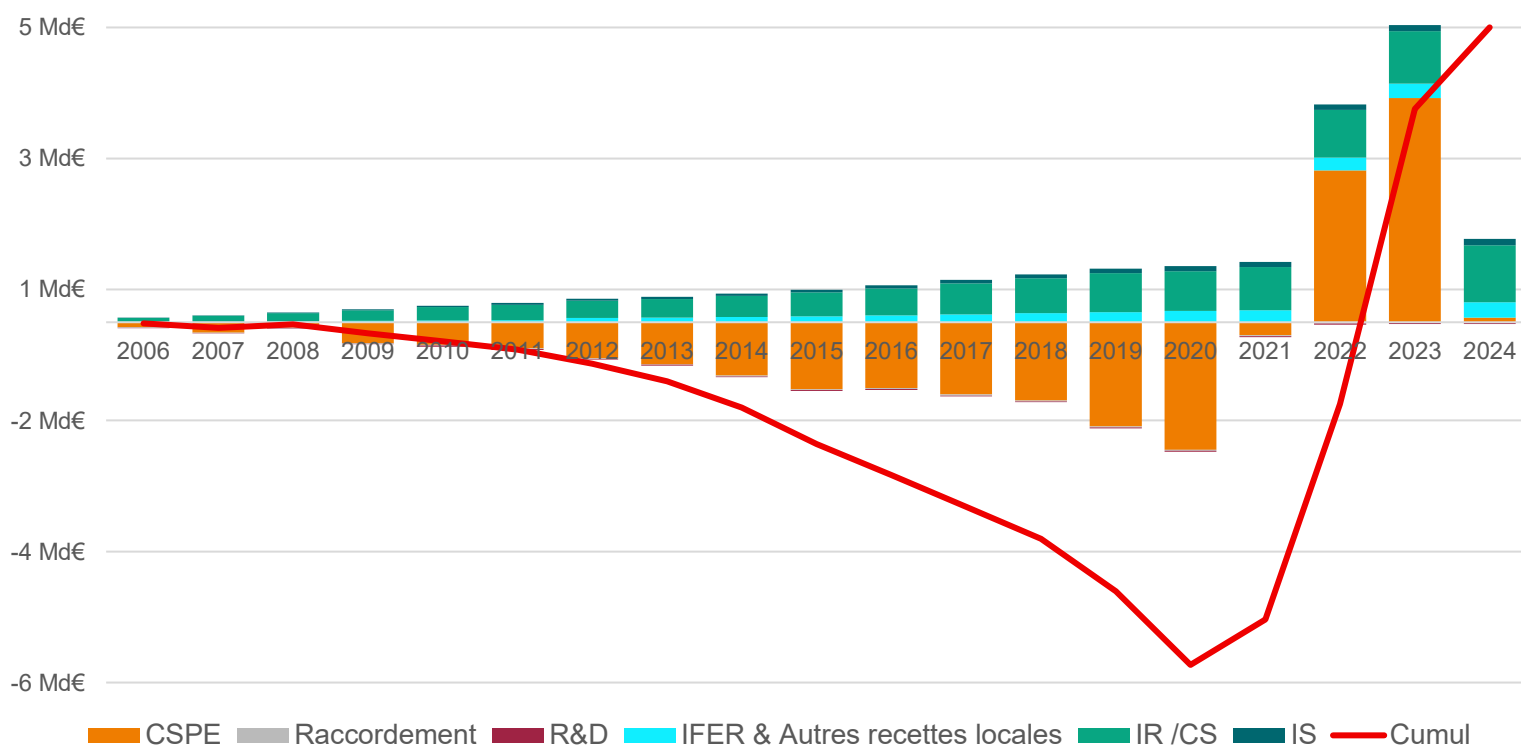
Les données et calculs sont disponibles en consultation en cliquant ici

³ Comité de Gestion des Charges de Service Public de l'Energie

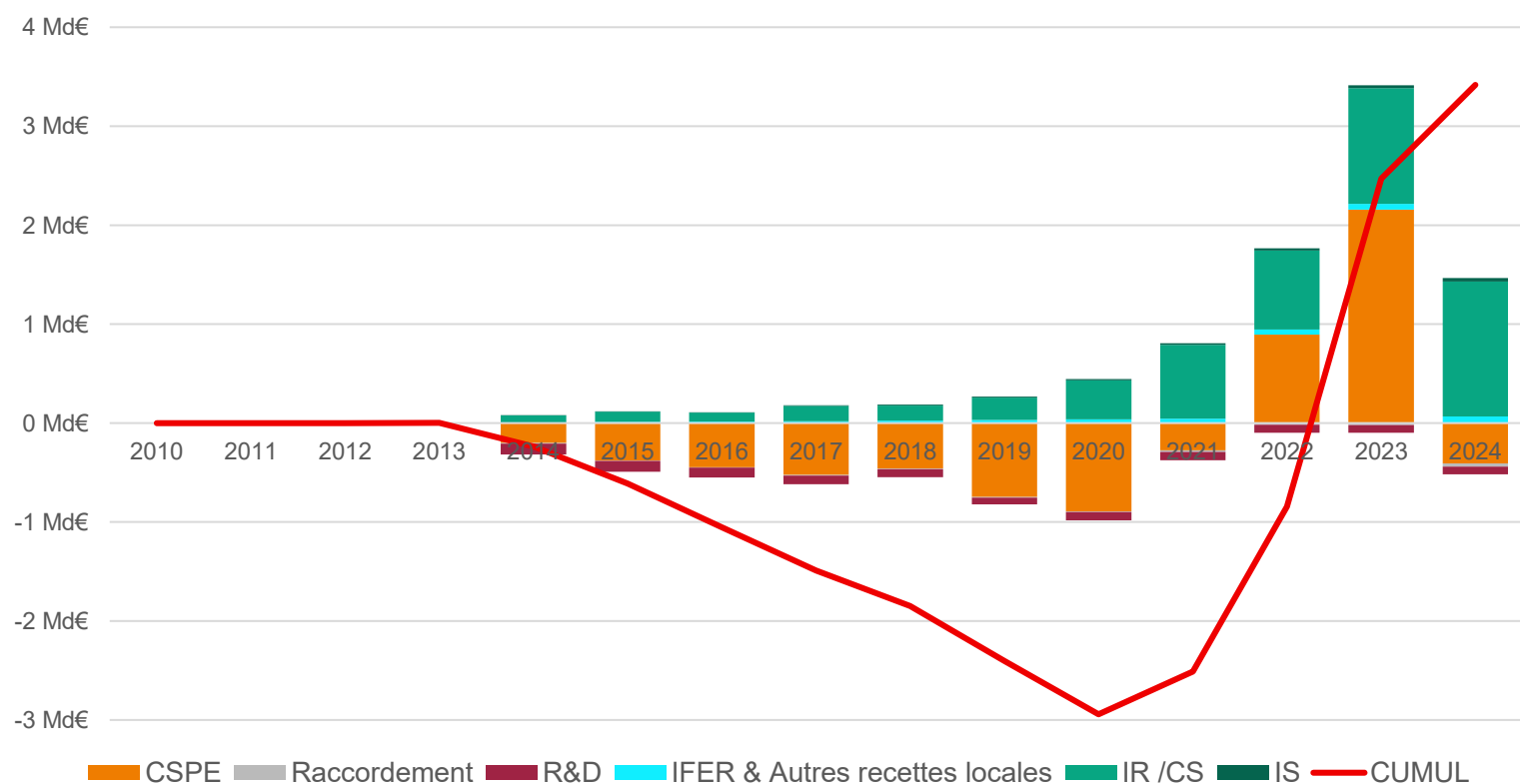
Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

Graphiques

Recettes et dépenses budgétaires liées à l'éolien terrestre, 2006-2024



Recettes et dépenses budgétaires liées au solaire post-moratoire, 2010-2024



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique